

**Ordre du jour** : :- Adoption du procès-verbal du 19 Mars 2024

- DE AC Fonds de solidarité
- Reconduction pour la fourrière animale avec GBA
- Date pour l'apéritif dinatoire
- Questions diverses

**PRÉSENTS** : Mme BERARDAN C., M. CURT P., M. FONTAINE J.M., M. GABILLET O., Mme MOREL-PACLET C., M. VANDEL J.M, Mme JAYR M., M. ROBIN T., M. LABALME Y, Mme BORNET A.

**EXCUSÉS** : Mmes BOZONNET Alice, MALECKI Agnès., LOUVENAZ L

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. ROBIN Thierry

Le compte rendu de la réunion du 19 Mars 2024 est adopté par le Conseil municipal.

### **DE 202404-0000 Constatation de la répartition du fonds de solidarité**

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont également actualisés, comme chaque année, sur la base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

	<b>Ajustement</b>
<b>Année à moins de 1 000 habitants</b>	100% de la dotation
<b>Première année à plus de 1 000 habitants</b>	100% de la dotation
<b>Deuxième année à plus de 1 000 habitants</b>	50% de la dotation
<b>Troisième année à plus de 1 000 habitants</b>	0 €

Cette actualisation suppose une révision libre des attributions de compensation, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération de leur conseil municipal.

Par ailleurs, la forte hausse des dépenses de fonctionnement subie par les collectivités du fait de l'inflation et l'éligibilité de Grand Bourg Agglomération à la dotation de l'Etat dite « filet de sécurité » au titre de l'exercice 2022 ont créé des conditions exceptionnelles cette année.

Ainsi, dans le cadre la révision libre, le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé de porter de manière exceptionnelle le montant du fonds à 1 300 000 €, dont 300 000 € pour les communes de moins de mille habitants et 1 000 000 € pour les communes de plus de mille habitants. Les modalités de calcul restent inchangées, sur la base du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 24 septembre 2019. Ces conditions exceptionnelles d'attribution du fonds ne portent que pour l'année 2024.

Il s'agit ainsi d'une « révision libre » de l'attribution de compensation entre la communauté

d'agglomération et chacune des communes.

La délibération du Conseil communautaire du 12 février 2024 a acté le montant par commune.

Les communes éligibles doivent délibérer pour accepter le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2024. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**VU** le rapport de la CLECT adopté le 24 septembre 2019

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 12 février 2024 fixant le montant des attributions de compensation provisoires ;

**VU** l'exposé qui précède ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

**que la commune de VANDEINS se prononce favorablement (non favorablement) sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 10 345€ et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 12 février 2024.**

#### **Reconduction pour la fourrière animale avec Grand Bourg Agglomération**

GBA nous informe de la poursuite du service de la fourrière animale pour la prise en charge des animaux errants, en partenariat avec la Société SACPA. Les services et les conditions pour les tarifs seront publiés dans les brèves de juin.

#### **Organisation et date pour l'apéritif dinatoire de juin**

La date est fixée au **vendredi 28 juin à partir de 19h30** dans la cour de l'école.

#### **Questions diverses**

☞ Mme Le Maire a reçu Mme Sophie PRIEUR D'ORANGE le lundi 25 mars pour le déploiement de la fibre sur la commune. A ce jour 230 logements sont fibrés, reste 25 logements à raccorder.

Les habitations éligibles doivent demander leur branchement auprès de leurs opérateurs.

Globalement la commune est bien desservie.

☞ M. PRIVITERA Arold souhaite ouvrir un bar associatif à son domicile, des concerts seront organisés une à deux fois par mois.

☞ **Nommer et numéroté les voies** : une obligation pour toutes les communes en 2024. Le gouvernement a mis en place une plateforme nommer « le site nationale des adresses », pour alimenter la BAN (Base d'Adresse Nationale). Cette action permettra d'améliorer les services rendus aux citoyens, la dénomination des voies et la numérotation facilite la géolocalisation. Cette géolocalisation permet plus d'efficacité pour les services rendus à la population : services d'urgence, Police, mais aussi pour La Poste, les livraisons, etc....

La commission voirie va prendre en charge ce dossier.

☞ Suite à la réunion du jeudi 18 mars avec M. FONTAINE Jean-Michel et l'entreprise EGTP pour les travaux au lieu dit « Lucy », un poteau incendie est à changer, le devis est de 2 976€ ttc.

☞ Mise en place du Plan Vigipirate sur la demande du Ministre de l'Intérieur. La Préfète de l'Ain nous communique l'élévation du niveau de posture Vigipirate activant le niveau « urgence attentat ». il est demandé aux maires de mettre en place les mesures de protection et de prévention tout particulièrement lors des manifestations, de moins de 1 500 personnes la Mairie doit informer un mois avant la date en gendarmerie et au SDIS).

☞ Mise en place des permanences pour le bureau de vote du dimanche 9 juin 2024. Le bureau sera ouvert de 8h00 à 18h00.

☞ Les frelons asiatiques sont très invasifs sur le territoire national. La mise en place de pièges est très efficace, surtout au printemps pour la capture des reines (une reine capturée = 1 nid à venir de détruit) .A ce jour 13 captures de reines connues sur Vandeins certains habitants ont mis en place à leur domicile leurs propres pièges. Nous vous communiquons la recette qui consiste à préparer une solution avec un tiers de bière, un tiers de vin blanc et un tiers de sirop de cassis dans une bouteille coupée en deux, en mettant la partie supérieure du goulot à l'envers sur l'autre moitié.

☞ Grand Bourg Agglomération nous communique la nouvelle tarification à l'assainissement collectif :

Abonnement 24€/an

Part variable 1.2176€/m3

En ce qui concerne la part fixe de l'abonnement, la convergence s'oriente vers un prix cible de 20€ h.t par an.

☞ Le camion VTU des pompiers est passé au contrôle technique, une annonce sera faite sur le Bon coin, pour essayer de le vendre au prix de 15 000€.

☞ La commission de contrôle doit nommer un nouveau membre pour représenter la commune Mme MOREL-PACLET Colette étant adjointe, elle ne peut plus siéger. M. ROBIN Thierry siègera à sa place, le secrétariat communiquera l'information en Préfecture.

☞ Le SIEA propose aux communes ayant transférées leur compétence « Eclairage Public » des aides relatives aux travaux ainsi que des modalités de cotisation pour les communes souhaitant améliorer leur éclairage public. Ce projet n'a pas été inscrit au budget 2024 de la commune.

☞ Le contrôle annuel du débit des bornes incendie a été effectué par M. Fontaine Jean-Michel, les données ont été communiquées au SDIS de l'Ain.

☞ L'espace du jardin des souvenirs n'était pas avenant. La mairie avait à cœur d'améliorer ce lieu. La commission cimetièrre a revu cet espace de recueillement, afin de le rendre plus agréable. Les espaces ont été redéfinis avec des bordures, des cailloux. Ces travaux d'aménagement ont été effectués par notre agent. Un banc en pierre sera également installé très prochainement.

☞ Demande de rendez-vous pour un bornage le mercredi 24 avril à 9h00 avec POLARIS, M. FONTAINE Jean-Michel sera présent.

☞ ALFA 3A propose une collecte pour les enfants de l'Ukraine.

☞ La Préfecture nous informe que M. VURAL Abdurrahman a déclaré deux activités, une pour le transport des déchets et l'autre au titre d'activités funéraires.

☞ Rendez-vous ce mardi 16 avril avec la SEMCODA pour le devenir de notre ancien commerce. Deux solutions s'offrent à nous, soit la réhabilitation dans l'état avec mise aux normes ou tout démolir pour refaire un commerce au rdc et des logements au 1<sup>er</sup> étage. La commune aurait la possibilité de garder le commerce. Mme le Maire demande aux élus de réfléchir à cette proposition. Après réflexion les élus confirment leur choix de conserver ce bâtiment pour le réhabiliter avec l'objectif d'une prochaine activité et d'un logement locatif à l'étage.

☞ A l'occasion de l'opération De Ferme en Ferme, la Sarl « La ferme du Trèfle » sera ouverte au public les 27 et 28 avril 2024. Un arrêté de circulation a été pris pour la sécurité et le bon déroulement de ces journées.

☞ Pour la Cérémonie du 8 mai à 11h00, rendez-vous devant le Monument aux morts.

### **Compte rendu de réunion** -

- Conférence Territoriale sur le développement économique présenté par Mme Le Maire
- Réunion pour la nouvelle convention du SIVU-SIVOSS à Buellas présenté par Mme Le Maire
- AG extraordinaire de la cantine à Vandeins le 9 avril présenté par Mme Le Maire
- Webinaire de la cantine à 1€ présenté par Colette Morel-Paclet
- Rencontre des professionnels de santé du département présenté par Anne Bernet

- Projet bâtiment école – cantine – garderie Montracol présenté par Michèle Jayr
- AG extraordinaire du 10 avril pour le « Lotissement du Marmont » présenté par Olivier Gabillet

**Invitation à venir :** - Comité départemental de Fleurissement AG le samedi 4 mai Hautecourt Romanèche  
Académie de la Dombes présente une conférence le 3 mai à Chaveyriat  
CAUE propose un temps d'échange sur la thématique de l'urbanisme durable  
GROUPAMA réunion sur la RC des élus & la collectivité le 23 avril à Attignat de 18h30 à 20h  
Invitation pour l' AG d'Ain Domicile Service le 27 mai 16h30 Péronnas  
AG de l' ADIL le 28 mai à Alimentec  
Invitation cocktail dinatoire le jeudi 17 et 18 mai Jérôme Concept

**La séance est levée à :** 22h40

**Le prochain conseil sera le :** mardi 21 mai à 19h